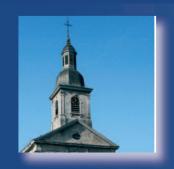
Bulletin Communal - bimestriel juin 2017 - n° 168



La Lesse à Resteigne © MT Haute Lesse

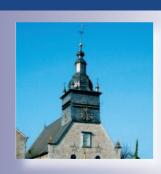
L'Echo de nos Clochers

www.tellin.be











Gilles s.p.r.l.

http://www.toutfaire.be/gille/ Rue de l'Abattoir, 28 5580 ROCHEFORT

Tél. 084/244.901 - Fax : 084/212.571 E-mail: info@gilles-rochefort.be COMBUROCHE s.a.



VOTRE EXPERT CHALEUR



Ce bulletin est réalisé par la sprl REGIFO Edition rue St Roch 59 - Fosses-la-Ville

T. 071/74 01 37 • F. 071/71 15 76

- www.regifo.be -

Nous remercions les annonceurs pour leur collaboration à la parution de ce bimestriel. Nous nous excusons auprès de ceux qui n'auraient pas été contactés.

Si vous souhaitez paraître dans le prochain numéro, contactez-nous!

info@regifo.be www.regifo.be

Votre conseiller en communication, Mr Roland CROSSET se fera un plaisir de vous rencontrer. 087/26 78 86



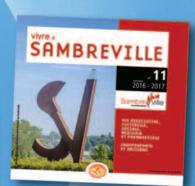
Notre société édite depuis plus de 30 ans en partenariat avec les Administrations communales :

- des bulletins communaux
- des brochures d'accueil pour les communes, les hôpitaux...
- des brochures touristiques
- des brochures de l'enseignement
- des plans de communes, de zones touristiques
- ou toutes autres brochures à vocation communale









Vous souhaitez annoncer dans la brochure de votre commune, vous désirez un renseignement sur nos services ? Contactez-nous, nous sommes à votre écoute :

via Tél. 071 / 74 01 37 ou via mail : info@regifo.be

Administration



Echos de nos Clochers nr 168 SOMMAIRE

1. Administration

Le mot du maïeur
Date de rentrée articles nr 169
Des nouvelles de votre administration communale
Des nouvelles du Conseil
Echo de la minorité
Arbres morts en forêt

2. C.P.A.S

Le coin des « pot'agers » Repair café

3. Aînés

Resteigne, 30 avril 2017... 8ème édition de Carrefour des générations Vivre actif – Ateliers Equilibres TELLIN - WELLIN

4. Police

Abus en matière de démarchage Règlement de police — Quelques petits rappels.

5. Tourisme

Marché du terroir et de l'Artisanat Marché du terroir – La saison 2017 a démarré

6. Espaces Jeunes

Et si on mélangeait les générations Pâques 2017 Animateurs de plaine — Appel à candidature Activités extrascolaire — Eté 2017

7. Agenda

Beach Volley Lesse et Lhomme VBC Lesse et Lhomme Visite guidée de l'ancienne fonderie Stage d'initiation et de perfectionnement au basket Brocante de Bure Les Apéros Resteignois

8. Divers

Merci à tous
Festivités du 21 juillet 2017
Service d'accueillantes conventionnées
Télé accueil, des bénévoles à l'écoute depuis 40 ans
Vous recherchez des volontaires
Patro « Les Cloches de Tellin ».

Le mot du Maïeur

Je débuterai ce mot par une excellente nouvelle : notre Programme Communal de Développement Rural (PCDR) a été approuvé par le gouvernement wallon en date du 11 mai. Nous allons pouvoir ainsi débuter prochainement la réflexion à la mise en place des projets et des actions qui sont définis dans ce programme, avec bien entendu, d'importants subsides à la clé. Le premier projet serait la transformation du bâtiment de l'ancien musée de la cloche en maison des associations, conformément au choix de la CLDR (commission locale de développement rural).

Une autre bonne nouvelle concerne les comptes communaux 2016, qui ont été approuvés lors du conseil communal d'avril. Le compte ordinaire (dépenses et recettes courantes) se solde par un boni global de 136.761€, soit un bien meilleur résultat que celui du compte 2015 (boni de 63.312 €). Ce résultat est lié à une conjoncture favorable au niveau des ventes de bois (+211.797 €) et au rattrapage de la recette de l'impôt des personnes physiques (+104.930 €). La situation financière de notre commune est bonne pour l'instant ; toutefois, les projections financières montrent qu'une grande vigilance sera de mise pour garder à flots nos finances à l'avenir.

Enfin, pour clore l'actualité au niveau communal, la nouvelle maison du tourisme du Pays de Saint-Hubert et de la Haute Lesse a été mise en place ce 17 mai. Outre Tellin, elle regroupe les communes de Libin, Libramont, Saint-Hubert, Tenneville et Wellin.

Pour beaucoup d'entre nous, l'été est propice à de nombreuses activités extérieures en tout genre. Afin que ces dernières se déroulent dans le respect de chacun, il me paraît opportun de porter à votre attention quelques articles de notre règlement de police, concernant les chiens, l'usage d'engins motorisés, les feux, ... Vous pourrez retrouver ces articles dans la rubrique police. Ce règlement en entier, vous pouvez le télécharger sur notre site internet : www.tellin.be. Je vous rappelle également que couvrir sa remorque d'une bâche ou d'un filet permet d'éviter de répandre ses déchets lors des déplacements vers le parc à conteneurs. Un grand merci pour le respect de ces règles.

Enfin, depuis quelque temps, notre commune, comme d'autres dans la région, subit la sécheresse ; ce qui occasionne une diminution de la production d'eau de nos sources. La situation s'étant améliorée en mars, j'ai pu lever l'arrêté

limitant la consommation d'eau. Mais vu la persistance de ce manque d'eau début juin, je n'ai eu d'autre choix que de reprendre pareil arrêté. Soyons donc vigilants et économes quant à notre consommation d'eau...



Pour conclure, je vous souhaite à toutes et tous d'agréables mois d'été.



Jean-Pierre Magnette
Bourgmestre

« ECHOS DE NOS CLOCHERS » n° 169.

secours

Notre prochain bulletin communal sera distribué la semaine du lundi 28 août au vendredi 01er septembre 2017. Les articles pour ce numéro devront nous parvenir par mail à l'adresse suivante : mariane.remacle@tellin.be pour le lundi 24 juillet 2017.

REMACLE Mariane

Administration



COMMUNE DE TELLIN

6927 TELLIN, le 02 juin 2017

ORDONNANCE DU BOURGMESTRE

RESTRICTION D'UTILISATION DU RESEAU D'EAU COMMUNAL SUITE A L'ETAT DE SECHERESSE ACTUELLE

Considérant qu'en raison des conditions climatiques exceptionnelles de ces derniers jours et les prévisions futures laissant présager une sécheresse évidente, il y a lieu de réglementer la distribution d'eau potable dans la Commune de Tellin;

Considérant que le moindre excès pourrait engendrer une pénurie d'eau potable pour les habitants de l'entité ;

Vu l'article 134 de la Nouvelle Loi Communale ;

Vu l'urgence;

ARRETE:

<u>Article 1</u>: <u>A dater de ce jour et jusqu'à avis contraire, il est INTERDIT</u> d'utiliser l'eau de la distribution à d'autres fins que l'usage ménager (alimentation, sanitaire).

<u>Article 2</u>: Une exception est admise en ce qui concerne l'arrosage des jardins et plantations et le lavage des voitures au moyen d'un arrosoir ou d'un seau. L'utilisation de douche est conseillé par rapport à un bain et il est demandé de contrôler les installations afin d'éviter toutes pertes d'eau inutiles.

<u>Article 3</u>: Les contrevenants seront punis de peines de police.

Article 4: Le présent arrêté est transmis par mail aux Conseillers Communaux et est expédié au Greffe du Tribunal de Première Instance, au Procureur du Roi de Neufchâteau, au Département de la Nature et de la Forêt de Saint-Hubert ainsi qu'à la Zone de Police « Semois et Lesse » de Bertrix;

Article 5 : Le présent arrêté sera ratifié lors de la prochaine séance du Conseil Communal.

Le Bourgmestre, (s) J.P. MAGNETTE

Des nouvelles de votre administration communale...



Nous vous informons que notre conseillère en aménagement du territoire, Madame Chantal BASSIAUX, sera admise à la pension à partir de ce 1er juillet 2017. Madame Catherine MARCHAL reprendra ses fonctions et Monsieur Pascal LENOIR, récemment engagé, entrera en fonction notamment en tant

que conseiller en énergie. Il viendra en appui au service urbanisme et assurera également le suivi du plan logement, des secteurs environnement, forêt, ...

Nous remercions Madame BASSIAUX pour le travail accompli dans divers secteurs de l'administration tout au long de ses nombreuses années de carrière au service de la Commune de Tellin. Son dynamisme, ses idées avangardistes et sa disponibilité ont été appréciées tant par les bénévoles avec lesquels elle travaillait que par l'administration elle-même.

Dans le dernier bulletin, je vous faisais part du départ de notre coordinatrice du secteur Tourisme, Culture et Sports, Pauline DUPONT, vers l'ASBL « La Grande Foret de St-Hubert ».



Le collège communal a depuis désigné Madame Annick DE CLERCK qui vous accueillera à partir du 1er juin à l'office du tourisme durant les heures d'ouverture. Elle assurera également le suivi du comité de développement touristique et culturel et bons nombres

de manifestations tellinoises et plus particulièrement les tous nouveaux marchés de terroir organisés en partenariat avec la Commune de Wellin.

Nous leur souhaitons à tous deux la bienvenue chez nous.

Annick LAMOTTE, Directrice Générale.

Administration

Des nouvelles du Conseil Communal



Voici les décisions les plus importantes prises lors des conseils communaux du 28 mars et du 25 avril 2017 :

Approbations du 28 mars :

- De la réfection de la rue du Cimetière, du pont SNCB et de la rue du Thier Hubiet à Grupont;
- Du rapport financier et rapport d'activités du Plan de Cohésion Sociale 2016;
- De l'annonce des emplois vacants 2016-2017 dans l'enseignement communal;
- De la fixation des conditions de recrutement pour le poste d'animatrice AES-PCS;
- De la fixation des conditions de recrutement d'un employé administratif niveau B1 spécifique;
- De la fixation des conditions de recrutement pour un coordinateur touristique et culturel;
- De l'approbation des statuts et du contrat programme de la Maison du Tourisme du Pays de

Saint-Hubert et de la Haute-Lesse.

Approbations du 25 avril :

- De la mise en œuvre des concassés de béton de
 - « la cité du centenaire » sur le chemin de Wavreille;
- De la désignation d'un laboratoire pour des sondages pendant et post chantier concernant le dossier PIC
- De la présentation et approbation des comptes communaux 2016;
- De la présentation et approbation des comptes du CPAS 2016;
- Du renouvellement de la grande moitié du conseil de Fabrique de l'église de Resteigne.

Olivier DULON Président du Conseil communal

Echo de la minorité

Marché du terroir, un concept porteur?

Malgré un weekend surchargé en activités sur la commune (on pouvait se promener successivement au jardin de Jacques Goffin, au marché aux fleurs à Bure, à la fête à Tellin, puis au marché du terroir), la participation du public qui semble demandeur fut nombreuse.

Le comité de développement touristique et culturel de Tellin en partenariat avec la celui de Wellin revisite le concept des marchés du terroir avec une alternance de marchés organisés à Tellin et à Wellin.

Que retient la minorité de ces initiatives auxquelles elle a participé?

- Collaboration avec une autre commune.
- Soutien aux entreprises locales.
- Consommation de produits régionaux.

- Possibilité de courts déplacements
- Encouragement des initiatives associatives et individuelles.
- Amélioration du tissu économique et social.
- Promotion du développement durable.
- Intensification du réseau des bénévoles.

Les artisans du marché du terroir représentent des PME et non des grosses industries. Les théories économiques et les statistiques sont unanimes pour dire que la relance d'une économie passe par la (re)dynamisation des Petites et Moyennes Entreprises (le tissu économique belge est composé à 99.3% de PME) et l'encouragement à l'innovation.

La province de Luxembourg et celle de Namur foisonnent de producteurs ou de créateurs. L'originalité et la diversité des produits et services proposés sont marquants.

Ce sont souvent des passionnés qui aiment partager leur talent et leur savoir-faire. De plus, ils donnent l'opportunité de vivre des bons moments de convivialité.

Le marché du terroir est soutenu par le Comité de Développement Touristique et Culturel.

Toutes ces initiatives locales telles que la Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, le Plan Communal de Développement Rural, le Plan Communal de Développement de la nature, le Comité de Développement Touristique et Culturel, le Conseil Consultatif des Ainés, sont le fruit de longues réunions, de rencontres, de travail de nombreux bénévoles dans ce monde de plus en plus individualiste.



Françoise Boevé-Anciaux Isabelle Bovy-Lecomte



Anne Charlier-des Touches

CPAS



Le coin des « pot'agers »....

Le printemps sera bientôt à nos portes....

Les travaux de jardinage vont reprendre dans notre jardin communautaire qui se trouve rue Grande, 27 à la maison de village.

Si vous avez quelques heures à consacrer, nous serions heureux de vous accueillir dans notre équipe. Nous y sommes généralement les mardis et vendredis après-midi.

Vous pouvez aussi contacter Christiane ANTOINE au 0472/25 25 74 pour plus de renseignements.

Organisation:

Plan cohésion sociale, communal consultatif des ainés, CPAS





SERVICE D'ACCUEILLANTES CONVENTIONNEES

Rue du Commerce, 7 6890 LIBIN tél.: 061/65.01.70 Fax: 061/65.67.24



Vous cherchez un milieu d'accueil stable et chaleureux pour votre enfant, LE BILBOQUET vous propose un accueil de qualité dans un cadre familial.

Les accueillantes sont autorisées par l'O.N.E. et suivent une formation initiale et continue dans les domaines spécifiques de la petite enfance (santé, sécurité, développement).

Vos frais de garde sont calculés en fonction de vos revenus (pas de forfait) et déductibles fiscalement.

N'hésitez plus, contactez le service social!

Il se fera un plaisir d'analyser votre demande et vous proposera les solutions les mieux adaptées (horaires, proximité du domicile, ...).

Permanences: chaque jeudi de 17 heures à 18 heures 30 BERTRIX-BOUILLON-DAVERDISSE-HERBEUMONT-LIBIN-PALISEUL-TELLIN-WELLIN



Resteigne, 30 avril 2017 ... 8ème édition de Carrefours des Générations !

Une trentaine d'aînés étaient présents dès midi à la salle Resteigne City pour savourer en famille, entre amis une assiette froide ardennaise proposée dans le cadre des dîners du Pâchy.

Cyrielle et Louison ont tenu à partager leur repas avec leur mamy avant de rejoindre les différents ateliers proposés. Les familles se succèdent dans l'aprèsmidi pour découvrir, se réunir, participer à cette journée de rencontres.

Les anciens jeux en bois proposés par les animateurs du Patro attirent petits et grands ; les tables de l'atelier Chiffons et Fanfreluches d'Isabelle ne désemplissent pas. Louison, lui aussi veut s'essayer à la couture et confectionner son étui de voyage. Sabine est entourée de filles et de mamies pressées de réaliser un pendentif.

Les bénévoles du **Repair Café** s'en donnent à cœur joie : ils démontent, dévissent, revissent, coupent ... et réparent miroir, trancheuse, aspirateur ... peu de choses leur résistent. Deux papies les observent émerveillés de voir ce professionnalisme ... peut être un monde inconnu pour eux ...

Sophie animatrice de « **Pas à pas** » a retenu toute l'attention des enfants, parents, grands-parents avec un jeu de société axé sur les villages de l'entité; histoire, patrimoine ...

« Animation créative » à partir de matériel de récupération. Stéphanie et les enfants de l'Ecole des Devoirs manient avec habilité métal, tissus, boutons, plastic ... une explosion de couleurs, d'objets, de matières ... un régal pour les yeux. Les pages de scrapbooking de Nathalie et des aînés mettent en évidence les activités intergénérationnelles du Pachy et de la Capucine : mardi gras, atelier des vacances de Pâques. Petit zoom sur le potager du Pachy et sur les danseurs du mercredi ... tout un programme.

Et pendant ce temps-là, Freddy, assisté de Christiane, cuit ses galettes « Made in Bure ». Un parfum irrésistible envahit la salle et attire du plus petit au plus grand. Les galettes de Freddy, l'incontournable de la journée!

Merci aux ambassadeurs, au personnel communal et CPAS, au CCCA et à tous les bénévoles!

Merci aux **familles** pour cette journée inter et multigénérationnelle!

Françoise Wathelet Présidente du CCCA







Arbres morts en forêt

Lorsque vous vous promenez en forêt, il n'est surement pas rare que vous observiez des arbres morts qui n'ont pas été martelés par le forestier en raison de leur intérêt biologique et écologique.

Le Code forestier, dans ses mesures de conservation (article 71), prévoit en effet le maintien sur pied, dans les peuplements feuillus, d'arbres morts ou chablis d'un diamètre supérieur à 40 cm à concurrence de 2 arbres par hectare. Dans les peuplements résineux, ce sont les quilles d'arbres cassés et les arbres desséchés

qui doivent être maintenus à concurrence de 2 arbres par hectare.

En plus de ces 2 bois par hectare, des arbres d'intérêt biologique (dimensions exceptionnelles ou arbres à cavité) doivent également être conservés à concurrence d'un arbre par superficie de 2 hectares.

Le maintien de ces arbres est important pour le développement de la biodiversité et la gestion durable de la forêt et est une des conditions à la certification forestière PEFC à laquelle la commune de Tellin a adhéré.



Vivre actif. Ateliers Equilibres TELLIN.WELLIN.

Vivre Actif, un programme de prévention des chutes chez les personnes de 65 ans et plus, organisé sur les communes de TELLIN.WELLIN.LIBIN.

Ce programme a été proposé à l'initiative des CCCA (Conseils consultatifs communaux des Aînés) de TELLIN et WELLIN.

Il est soutenu par Madame la Député provinciale Nathalie HEYARD, en charge du Pôle Social et Santé de la Province de Luxembourg et du Service Bien Vieillir, par les Communes et les CPAS de TELLIN.WELLIN.LIBIN et par le Centre local de Promotion de la Santé du Luxembourg (CLPSL).

Pourquoi un tel projet ?

Les chutes concernent plus d' 1 personne sur 3 chez les seniors. Elles sont liées à une association de facteurs de risques (capacité physique, environnement, comportements).

Ce programme s'adresse à un public de personnes de plus de 65 ans présentant un risque modéré de chutes.

Le programme :

Des exercices en groupe (exercices de proprioception, assouplissement musculaire, tonification musculaire, exercices respiratoires, ...). Le programme est complété par un entraînement à domicile, des informations et conseils sur l'aménagement du domicile,...

Au terme de ces séances, les participants ont l'occasion d'apprécier, lors des tests finaux, les progrès réalisés.

Les activités sont échelonnées sur 10 semaines, à raison de 2 séances / semaine.

Un transport est assuré pour les personnes ne pouvant se déplacer par leurs propres moyens.

Une première session a eu lieu à la MDA de Wellin de mars à mai 2017.

Une **prochaine session** aura lieu à LIBIN en septembre 2017.

Une **nouvelle session** aura lieu pour TELLIN et WELLIN en mars 2018.

Les personnes intéressées peuvent prendre contact auprès de PAULET JL (Tellin 084 36 67 05) et DEPREZ D (Wellin 084 38 00 64 MDA).

Françoise Wathelet Présidente du CCCA de Tellin











La zone de police Semois et Lesse vous informe et vous conseille

Abus en matière de démarchage

Régulièrement, la population est confrontée à des démarcheurs qui font du porte-à-porte.

Il faut savoir que malheureusement tous ne sont pas des gens honnêtes.

Certains profitent honteusement de la crédulité de personnes plus fragiles et arrivent à soutirer des montants largement supérieurs à la valeur de ce qu'ils vendent.

Ces personnes peuvent également profiter de ce démarchage pour vérifier votre présence dans l'habitation.

Pour une plus grande sécurité, suivez ces petits conseils :

- N'ouvrez jamais votre porte à une personne avant de l'avoir identifiée.
- En cas de doute, n'hésitez surtout pas à téléphoner à la police (101) afin qu'elle puisse le contrôler.

Règlement de Police – Petits rappels

Art. 66. L'usage des tondeuses à gazon, tronçonneuses et scies circulaires ou autres engins bruyants, est interdit les dimanches sauf entre 10 hrs et 12 hrs et entre 15 hrs et 18 hrs. Une dérogation peut être octroyée ponctuellement par le Bourgmestre sur demande expresse motivée.

Cette interdiction ne vise pas l'usage de machines agricoles dans l'exercice de la profession de cultivateur.

Art. 86. Il est interdit de produire des bruits ou tapages de nature à troubler la tranquillité des habitants entre 22h00 et 7h00. (voir art 561-1° du Code Pénal)

Art. 90. Dans les espaces publics en ce compris les galeries et passages établis sur assiette privée, accessibles au public, les chiens doivent être maintenus par tout moyen de retenue de telle façon qu'ils ne puissent s'écarter de leur maître de plus d'1,5 mètre. Toutefois, les chiens utilisés à la garde d'un troupeau ou à la chasse peuvent circuler, sans être tenus en laisse, pendant le temps nécessaire à l'usage auquel ils sont destinés et pour autant qu'ils restent à vue du conducteur du troupeau ou soient repris sitôt la chasse terminée s'il s'agit de chiens de chasse. La présence de chiens est strictement interdite dans les plaines de jeux et l'enceinte des écoles.

Art. 91. Les propriétaires d'animaux ou les personnes qui en ont la garde même occasionnellement ont l'obligation de veiller à ce que ces animaux :

n'incommodent pas le voisinage de quelque manière que ce soit, en particulier par des cris ou aboiements intempestifs et répétitifs; n'endommagent pas les plantations ou autres objets se trouvant tant sur l'espace public que sur terrain privé.

Art. 92. Sans préjudice des dispositions légales, décrétales et réglementaires, il est interdit sur le territoire communal d'entretenir et de détenir des animaux dont l'espèce, la famille ou le type sont réputés comme étant malfaisants ou féroces et de nature à porter atteinte à la tranquillité et/ou à la sécurité publiques et/ou à la commodité de passage.

Art. 93. Il est interdit de laisser divaguer sciemment, par défaut de prévoyance ou de précaution, un animal malfaisant ou féroce ou encore des bestiaux dont on a la garde, que ce soit sur le domaine public ou sur les propriétés privées d'autrui.

Art. 94. §1 Tout propriétaire ou détenteur d'un chien est tenu de prendre les dispositions qui empêchent celui-ci de porter atteinte aux personnes, aux animaux et/ou aux biens d'autrui

§2 Les personnes qui accompagnent un chien sont tenues de ramasser les excréments déféqués par celui-ci sur l'espace public, en ce compris les squares, les parcs, les espaces verts des avenues et les jardins publics, à l'exception des caniveaux et des endroits spécialement prévus et aménagés à cet effet.

Cette disposition n'est pas applicable au malvoyant seul accompagné d'un chien guide.

Art. 99. Il est rappelé que tous feux sont interdits à moins de 25 m de toute forêt ou 100 m d'une habitation.



MARCHÉS DU TERROIR ET DE L'ARTISANAT :

Ce dimanche 7 mai marquait le début de la nouvelle saison des marchés du terroir et de l'artisanat, une organisation des offices du tourisme de Wellin et de Tellin, à l'initiative du Comité de Développement Touristique et Culturel de la commune de Tellin.

La météo légèrement maussade n'a pas freiné l'enthousiasme de la bonne vingtaine d'exposants, et des nombreux visiteurs ; le soleil était dans les cœurs !

Les visiteurs ont ainsi pu apprécier les talents artistiques de nombreux artisans : entre bijoux, foulards, lainages, poteries et autres objets artisanaux, les occasions de se faire plaisir ne manquaient pas.

L'apéritif aux saveurs locales nous ayant bien ouvert les papilles, rien de tel qu'une bonne gaufre, une pizza, de délicieuses confitures ou produits de la ruche, sans oublier bien sûr de se désaltérer auprès de la confrérie de la Djaye de Tellin et de la confrérie de la Grusalle de Rochefort. Pour préparer le repas du soir, les producteurs locaux nous ont permis de remplir nos cabas de bons produits de chez nous.

L'occasion aussi de mieux connaître nos richesses naturelles et notre patrimoine local, à travers l'intéressante visite de la fonderie, ou les explications du contrat de rivière de la Lesse.

Ambiance assurée par le groupe lackline, qui nous a mis des

Ambiance assurée par le groupe Jackline, qui nous a mis des fourmis dans les jambes.

Grand merci à tous les bénévoles, associations locales, ouvriers communaux et bien sûr aux exposants d'avoir permis cette belle organisation.

Une chouette journée donc, vivement les prochains marchés :

A Sohier : 06 août et 1er octobre A Tellin : 02 juillet et 03 septembre



Tourisme













Espace Jeunes

Programme d'été Espace Jeunes Tellin Activités pour les jeunes de 12 à 18 ans

Mercredi 28 juin: 13h30 / 16h30 Atelier filles 10€

Lundi 17 juillet 10h30 / 17h00 Piscine Strassen 5€

Mardi 18 juillet 13h30 / 16h30 Cuisine du monde 2€

Mercredi 19 juillet 12h30 / 17h30 Karting à Bouillon 20€

Mercredi 2 août 9h00 / 16h00 Chevetogne barbecue piscine 5€ Jeudi 3 août 9h00 / 16h30 Descente de la Lesse en Kayak 10€

<mark>Vendredi 4 a</mark>oût 13h30 / 16h30 Musée de la Pataphonie 5€

Vendredi 11 août 13h30 / 16h30 Beach volley / Beach soccer gratuit

Mercredi 23 août 10h00 / 16h00 Rando VTT gratuit

Jeudi 24 août 12h30 /17h00 Cinéma 5€

Vendredi 25 août 7h30 / 21h00 Sortie à la mer 10€

Infos et réservations: 084/36.66.85!!! attention nouveau numéro!!!

Certaines activités nécessitent un nombre minimum de participants

Inscriptions du 6 au 26 juin inclus





Agenda

BURE

Tellin

Dimanche 27 août 2017 De 7 h à 18 h

GRANDE BROCANTE

Organisation Comité des 3 x 20 de Bure Renseignements et inscription Mme Marie-Thérèse ROBERT 0479/06 66 25



Tellin

Dimanche 2 juillet 2017

Venez visiter l'ancienne fonderie de cloches

Visites guidées à 15h, 16h, 17h et 18h ad. : 5€ - < 12 ans : 4€ - < 6 ans : gratuit

Cafétéria ouverte

Réservations sur le stand de la fonderie au marché du terroir ou à l'accueil de la fonderie

Val des Cloches 129A - 0467/122712 tellin.fonderie@gmail.com

Agenda



Stage de multisport et volley pour les 5 – 12 ans

Quand: du lundi 14 août au 18 août 2017

(pas stage le 15 août)

Où: Hall omnisports de Tellin, Mont du Carillon.

Horaire: de 9 h 00 à 16 h 00

Possibilité de garderie de 8 h 15 à 9 h 00 et

de 16 h 00 à 17 h 00

Attention inscription préalable obligatoire.

Prix : 45 €

Inscription et renseignement : VC TELLINAM

Par téléphone au **0476/50 63 02** ou par mail **vctellinam@yahoo.fr**

L'inscription ne prend cours qu'à la réception du paiement sur le compte BE94 1430 8334 3414, communication

Nom de l'enfant

Les enfants devront se munir de vêtements de sports, de leurs tartines, une collation sera proposée pour le matin et l'après-midi. Activités à l'extérieur également si la météo le permet.

NB : Vous pouvez demander une intervention auprès de votre mutuelle

Stage d'initiation et de perfectionnement au basket

BBC Rochefort organise un stage d'initiation et de perfectionnement au basket du 21 au 26/08/2017 de 9h à 16h au hall des sports rue des jardins, 1 à Jemelle

Matinée: basket, après-midi: multi-sport Prix du stage 60 € bbq de fin de stage compris Ouvert aux enfants à partir de 6 ans Renseignements et inscriptions: Eric Derenne 0488/95.64.72









Envie de concurrencer avec Nadal, Federer et autre Djokovic ?

Les terrains de Tennis de Tellin sont là pour vous!

5€/h par terrain

OU

30€/ abonnement annuel.

Renseignements et réservations :

centresportif@tellin.be

OU

0476/70.77.70



Les Apéros Resteignois



Dimanche 25 juin 2017 de 11 h 00 à 23 h 00.

Sur le site de la Carrière de Resteigne.

Bienvenue à tous

Organisation: La Resteignoise



Divers

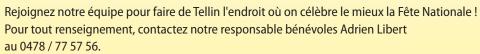


Festivités du 21 juillet 2017

Voici venir le mois de juin, et nous entamons la dernière ligne droite dans les préparatifs des 20 et 21 juillet.

Cette année, nous vous promettons un spectacle haut en couleurs pour toutes et tous avec le 20 juillet une soirée open-air suivie de la journée familiale du 21 juillet clôturée par le plus grand show pyro-musical de Wallonie.

Cet événement est avant tout votre événement et il ne serait rien sans la contribution de nombreux bénévoles. Nous faisons appel à vous, quel que soit votre talent. Nous avons besoin de vous tant à l'installation de matériel, qu'à la sécurité ou au service bar. Toute aide est la bienvenue.



Rejoignez également notre page Facebook et consultez notre site www.promo-tellin.be pour être tenu au courant de toutes nos activités.

Et tant que nous avons votre attention, nous vous informons que par mesures de sécurité, l'accès au site pour les véhicules et les riverains lors des festivités sera réglementé par ordre de police du 19 au 22 juillet.







Patro "Les Cloches" - Tellin

Découvrez le Patro "Les Cloches" de Tellin : ses activités, son fonctionnement et comment rejoindre le mouvement.

Son objectif général

L'animation au Patro «les Cloches» de Tellin est guidée par le projet éducatif du Patro et vise une animation de qualité ouverte à tous. Par la mise en œuvre des axes pédagogiques (grandir ensemble – apprendre par le jeu – chercher du sens – vivre la démocratie – coopérer avec son quartier – valoriser la jeunesse – oser s'engager), des rites spécifiques et la répartition des jeunes par tranches d'âges, le Patro «les Cloches» de Tellin vise l'épanouissement de chaque jeune pour qu'il devienne un Citoyen Responsable Actif Critique et Solidaire (CRACS).

Pour plus d'information sur le Patro :

- Le site des patros de Belgique : www.patro.be
- Le site du Patro de Tellin : www.facebook.com/patrotellin

Son fonctionnement

Tous les jeunes de 5 à 16 ans sont les bienvenus. Ils sont répartis en sections selon leur âge:

- Les Benjamins et Benjamines (5-8 ans)
- Les Chevaliers et Etincelles (9-11 ans)
- Les Aventuriers et Aventurières (12-16 ans)

Horaire des activités

Les animations sont proposées un samedi sur deux entre 14h et 17h. Un planning précis est distribué en début d'année aux parents.

Lieu de rendez-vous pour les activités

Le local du Patro est situé à Bure au foyer culturel (Rue de Grupont, 4)

Contact

Olga Bousmanne rue de l'église 107 6927 Tellin 0494 / 06 50 24

Cette année, nous avons pu verser **16 817,64 €** au Télévie. En **16 ans, nous avons récolté 237 571,52 €** pour participer au combat contre le cancer!

Merci à vous tous qui de près ou de loin avez participé à ce succès.

Nous vous donnons rendez-vous pour le Télévie 2018!

Le comité « Une pensée pour le Télévie » de l'entité de Tellin

A vos agendas!

La CCATM organise le 30 septembre 2017 de 13h à 18h un rallye sur le thème de la mobilité, du patrimoine et de l'énergie. Une conteuse viendra clore cette journée ainsi qu'un buffet gouter pour les participants. Trois bons d'une valeur de 50€ à remporter à valoir chez les commerçants tellinois!

Programme détaillé à venir EVENEMENT GRATUIT

Vous recherchez des volontaires pour vous aider lors de votre activité? Faites passer votre message sur le site Internet de la Province de Luxembourg!

La Province de Luxembourg a mis en place un nouvel outil de recrutement de volontaires afin d'aider les associations et les institutions publiques.

Via la page http://www.province.luxembourg.be/volontariat, le recruteur publie directement ses offres de volontariat.

Pratiquement, l'annonceur se rend sur le site Internet de la Province de Luxembourg et remplit les champs d'informations utiles à la publication de la recherche. Une fois validée, l'offre est diffusée sur le site Internet où les bénévoles sont invités à prendre directement contact avec l'annonceur.

La Province de Luxembourg tient également à votre disposition un Mémento à destination des associations

et un Guide pratique à l'attention des volontaires. L'objectif de ces outils est de vulgariser les informations principales contenues dans la loi régissant le volontariat entrée en vigueur en 2005. Les brochures sont toujours disponibles gratuitement sur simple demande.

Pour tous renseignements complémentaires :

Province de Luxembourg Servie provincial Social et Santé Square Albert 1e, 1 à 6700 - Arlon

Tél.: 063/212.247

E-mail: sp.social@province.luxembourg.be

www.province.luxembourg.be







DELVENNE Frères

Tailleur de pierre - Marbrier Pierres - marbres - granits pour le bâtiment - caveaux , monuments

> Rue de bouges 49 6927 RESTEIGNE Tel : 084/38.84.00







